

CIC Nord Ouest

Bilan d'émissions de gaz à effet de serre 2014

Le contexte réglementaire

La réalisation du bilan d'émissions de Gaz à effet de serre (BEGES) est obligatoire pour les personnes morales de droit privé employant plus de 500 personnes pour la France métropolitaine ou plus de 250 personnes pour les régions et départements d'outre-mer. Le décret n° 2011-829 du 11 juillet 2011 a inscrit dans le code de l'environnement les dispositions réglementaires en définissant les modalités d'application (articles R229-45 à R229-56).

Les personnes morales de droit privé tenues d'établir un bilan des émissions de gaz à effet de serre sont celles qui ont leur siège en France ou y disposent d'un ou plusieurs établissements stables et qui remplissent la condition d'effectif rappelée plus haut, l'effectif étant calculé conformément aux règles prévues à l'article L. 1111-2 du code du travail, au 31 décembre de l'année précédant l'année de remise du bilan.

Le bilan d'émissions de GES est public et mis à jour tous les 3 ans. Le deuxième bilan doit être établi avant le 31 décembre 2015, et transmis par voie électronique au préfet de la région dans le ressort de laquelle la personne morale a son siège ou son principal établissement avant cette date. Il porte sur les activités de la personne morale assujettie sur le territoire français.

Les éléments méthodologiques ont été précisés par l'arrêté du 24 août 2011 relatif au système national d'inventaires d'émissions et de bilans dans l'atmosphère.

Réduire de 40 % les émissions de gaz à effet de serre en 2030 et les diviser par quatre en 2050, par rapport à la référence de 1990, tels sont deux des objectifs de la politique énergétique nationale inscrits dans la Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015 - article 1^{er} -paragraphe III relatif à l'article L. 100-4 du code de l'énergie.

Référence : Méthode pour la réalisation des bilans d'émissions de gaz à effet de serre conformément à l'article L. 229-25 du code de l'environnement - Version 3.d - Septembre 2015.

La démarche du CIC Nord Ouest

Le Crédit Industriel et Commercial participe au sein de groupes de travail sur la Responsabilité Sociale et Environnementale que coordonne et anime la Confédération Nationale du Crédit mutuel. Cette démarche a permis d'engager une réflexion sur les émissions de gaz à effet de serre.

La démarche retenue en matière de bilan de gaz à effet de serre, a conduit l'ensemble des entités du groupe à retenir une méthodologie et des objectifs communs.

De par son activité tertiaire, le CIC Nord Ouest n'est pas une entreprise fortement polluante. Néanmoins, des axes de progrès ont été identifiés et des améliorations ont été objectivées en tenant compte de la nature de notre activité (réduction du papier, meilleure maîtrise des déplacements, éclairage, chauffage, mise en veille des ordinateurs...).

1. Description

1.1 - Personne Morale

Raison sociale : Banque CIC Nord Ouest
Code NAF : 6419 Z
Code SIREN : 455 502 096
Adresse : 33 avenue Le Corbusier – 59 000 LILLE
Nombre de salariés : 2 661

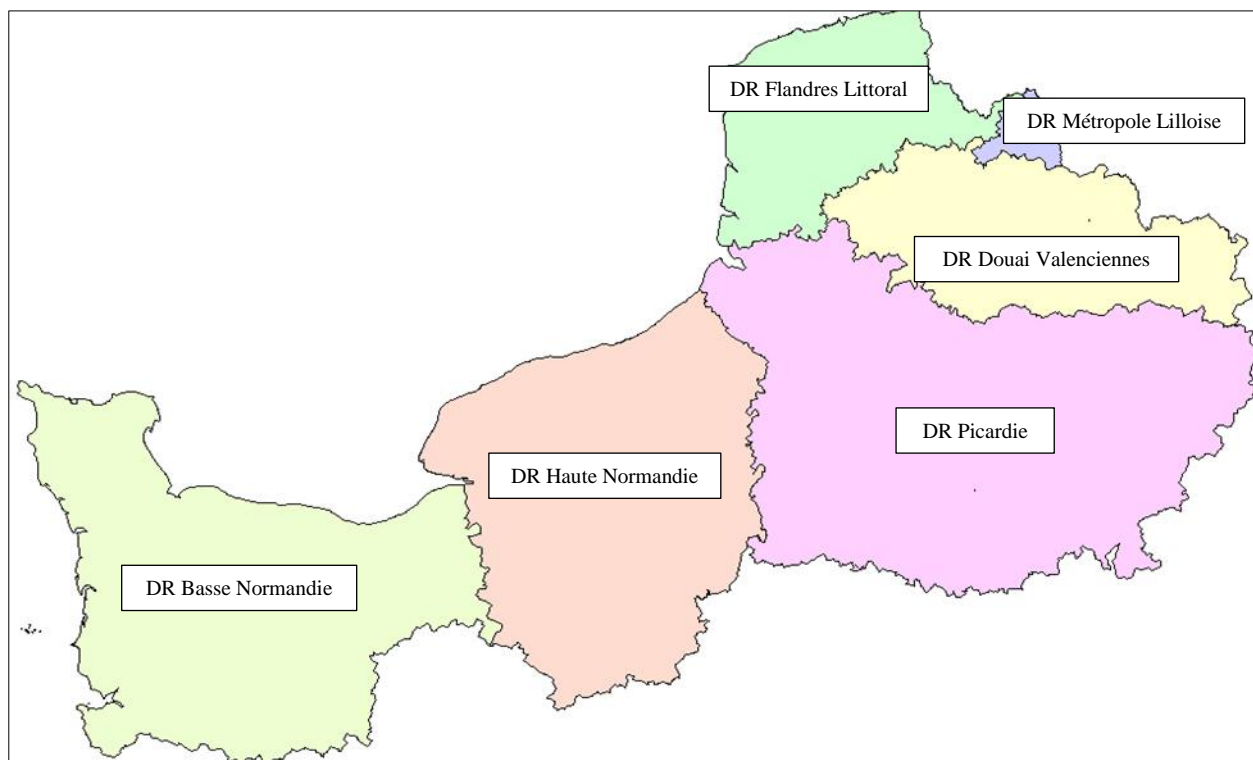
1.2 - Activité

Le CIC Nord Ouest, société commerciale, fait partie du groupe CM11-CIC.
Ses activités de bancassurance consistent à :

- . Collecter de l'épargne
- . Accorder des crédits
- . Vendre des contrats d'assurance
- . Fournir des services à ses clients
- . Proposer des offres en téléphonie

L'activité du CIC Nord Ouest est organisée autour de 4 métiers :

- la banque de détail concentre toutes les activités, bancaires ou spécialisées, dont la commercialisation des produits est assurée par un réseau de 305 points de vente au 31 décembre 2014 contre 308 au 31 décembre 2011. Sa compétence géographique s'étend sur les territoires du Nord, Pas-de-Calais, Picardie et Normandie (Basse et Haute),



- la banque de financement concerne le financement des grandes entreprises et des clients institutionnels, les financements à valeur ajoutée (financements export, de projets et d'actifs...), l'international et les succursales étrangères,
- les activités de marché qui comprennent les investissements dans les activités de taux, change et actions (ITAC),
- la Banque Privée développe un savoir-faire en matière de gestion financière et d'organisation patrimoniale, mis au service de familles d'entrepreneurs et d'investisseurs privés.

1.3 - Périmètre organisationnel

Règle de consolidation : La norme ISO 14064-1 qui explicite les méthodes possibles de consolidation permettant de déterminer le périmètre organisationnel propose : l'approche « part du capital », l'approche « contrôle » financier ou opérationnel.

Le CIC Nord Ouest applique l'approche « contrôle opérationnel », méthode retenue pour l'ensemble des entités concernées, membres du groupe Crédit Mutuel. Elle implique la prise en compte du personnel affecté en agence et du personnel du siège hors personnel situé dans les succursales étrangères.

Le bilan d'émission de gaz à effet de serre du CIC Nord Ouest n'est pas consolidé.

La liste des codes SIRET au 31 décembre 2014 est jointe en annexe 1.

Paramètres retenus pour la réalisation du bilan :

	2014	2011
Nombre de clients	781 529	746 517
Nombre de salariés (au sens de l'article L.1111-2 du code du travail)	2 661	2706
Surfaces utilisées pour l'exploitation professionnels (sites centraux, bâtiments techniques, agences)	114 801	109 306
Nombre de véhicules professionnels utilisés	383	434
. Dont carburant essence	1	ND
. Dont carburant diesel	381	ND
. Dont autres (hybrides/GPL/électriques)	1	ND

La liste des bâtiments figure en annexe 2 :

Il s'agit des bâtiments centraux et des agences du CIC Nord Ouest hors parkings. Les GAB dans les agences ne sont pas différenciés de ces dernières. Seuls les GAB hors site sont individualisés comme un bâtiment.

L'augmentation du nombre de M² est liée essentiellement :

- . à la fiabilisation de la base reprenant l'ensemble des bâtiments,
- . au changement de mode de calcul des surfaces,
- . à des agrandissements de locaux lors de rénovation.

1.4 - Périmètre opérationnel retenu

Selon le décret n°2011-829 du 11 juillet 2011 le bilan doit distinguer :

- 1- Les émissions directes, produites par les sources, fixes et mobiles, nécessaires aux activités de la personne morale ;
- 2- Les émissions indirectes associées à la consommation d'électricité, de chaleur ou de vapeur, nécessaires aux activités de la personne morale.

Les émissions directes proviennent :

- des consommations de gaz et fioul dans les bâtiments,
- de la combustion de carburant par des véhicules professionnels,
- des fuites de gaz frigorigènes des installations de climatisation.

Les émissions indirectes associées à l'énergie sont issues :

- de la consommation d'électricité dans les bâtiments,
- des consommations de vapeur ou d'eau glacée distribuée par les réseaux urbains chauds et froids.

Les autres émissions indirectes sont liées à la consommation de papier.

3. Emissions directes

3.1 - Émissions directes des sources fixes de combustion

Les émissions directes des sources fixes de combustion proviennent uniquement de combustibles de toute nature au sein de sources fixes contrôlées par la personne morale réalisant son bilan (brûleurs, chaudières, groupes électrogènes ou autres moteurs fixes, etc.).

3.1.1 Identification des principales sources

Pour le CIC Nord Ouest, les deux sources fixes de combustion sont le gaz et le fioul.

3.1.2 Mode de calcul et récapitulatif des émissions directes des sources fixes de combustion

En 2011, la consommation a été estimée à partir :

- du montant des factures enregistrées dans la comptabilité relatives au gaz et au fioul ;
- d'un sondage sur un échantillon de factures pour relever le montant facturé et la consommation facturée ;
- de la détermination d'un prix moyen du kWh facturé (1€ TTC = 17 kWh pour le gaz et 1€ TTC = 17,68 kWh pour le fioul). Ce prix a été comparé avec celui issu de tableaux de la base Pégase du Ministère de l'Ecologie (pour le gaz : tarif B21 2011 - prix du gaz naturel pour une entreprise) et pour le fioul : prix du fioul lourd pour une entreprise mois par mois pour l'année 2011).

La qualité de cette méthode réside dans l'exhaustivité des charges identifiées, et dans la précision de la détermination des prix moyens. De plus, pour le gaz, la précision dépend de la régularité des relevés réels de la part du fournisseur.

Pour le fioul, la précision dépend en outre de la capacité de stockage au regard de la consommation.

En 2014, la méthode a évolué et la consommation a été déterminée à partir :

- de l'exhaustivité des relevés collectés auprès des fournisseurs à chaque fois que cela a été possible ;
- de la saisie des consommations réelles indiquées sur les factures tout au long de l'année dans un outil dédié ;
- le cas échéant, d'estimations sur base d'une consommation moyenne du Groupe par type de bâtiment ;

La surface a été conservée comme périmètre afférent.

Les données obtenues ont été comparées aux résultats issus de la conversion du solde des comptes comptables concernés en kWh:

- Pour le gaz : à partir d'un coefficient moyen calculé sur la base des tarifs B2 mensuels 2014 du tableau de la base Pégase du Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie indiquant le prix du gaz naturel pour une entreprise (1 € = 15,37 kWh).
- Pour le fioul : à partir d'un coefficient moyen calculé sur la base des tarifs mensuels 2014 du tableau de la base Pégase indiquant le prix du fioul lourd pour une entreprise (1 € TTC = 17,99 kWh).

Les quantités retenues sont les plus élevées entre les 2 méthodes.

GAZ	kWh	Facteur d'émission	Tonnes de CO ²
2014	2 739 424	219 gCO ₂ /kWh	600
2011	4 017 261	234 gCO ₂ /kWh	940
2011 recalculé*			924

FIOUL	Litres	kWh	Facteur d'émission	Tonnes de CO ²
2014	3803	39551	314 gCO ₂ /kWh	12.4
2011		168 058	300 gCO ₂ /kWh	50
2011 recalculé*				55

1 litre de fioul équivaut à 10,4 kWh (source Acqualis au 31/12/2014).

* Recalcul sur la base de l'évolution des m² et du/des facteur(s) d'émission entre 2011 et 2014 (cf. paragraphe 10)

Les marges d'incertitudes méthodologiques étaient élevées en 2011.

Globalement, les émissions de CO₂ issues de la consommation de gaz et de fioul baissent de l'ordre de 60% en raison d'une diminution de la consommation de ces 2 énergies et de la fermeture de 2 agences équipées au fuel.

Par ailleurs, lors des rénovations d'agences, les modes de chauffage évoluent vers de l'électricité et des mesures de renforcement de l'efficacité énergétique des bâtiments sont également prises afin d'améliorer l'isolation thermique.

3.2 - Emissions directes des sources mobiles

Les émissions directes des sources mobiles proviennent uniquement de la combustion de carburants au sein de sources de combustion en mouvement contrôlées par la personne morale réalisant son bilan (véhicules terrestres, aériens, ferroviaires, marins ou fluviaux).

A ce jour, la majeure partie de l'énergie consommée par ces sources est constituée de carburants d'origine fossile, dont la combustion émet principalement, en termes de GES, du CO₂.

3.2.1 Identification des principales sources

Pour le CIC Nord Ouest, les véhicules professionnels concernés sont les véhicules de service et les véhicules de fonction.

Les véhicules privés des salariés utilisés dans le cadre des trajets domicile/ travail, les transports en commun (train, avion, bus, tram) et enfin les navettes courriers et les transports de fonds relevant des autres émissions ne sont pas intégrés dans ce bilan GES.

3.2.2 Mode de calcul et récapitulatif des émissions directes des sources mobiles

La flotte et le nombre de kilomètres parcourus sont en diminution. La flotte est passée de 434 véhicules à fin 2011 à 383 véhicules à fin 2014 et la distance parcourue estimée est passée de 9 605 173 km en 2011 à 7 373 914 km en 2014.

A l'instar de 2011, en 2014, un relevé des kilomètres parcourus a été effectué au niveau de chaque véhicule.

Le coefficient de conversion retenu a été calculé à partir du taux d'émission théorique de chaque véhicule et non de la Base Carbone. En dehors de la marge d'incertitude méthodologique, une marge d'incertitude concernant le taux d'émission théorique de chaque véhicule a été estimée à 30% pour tenir compte des récentes remises en cause des mesures constructeurs par des organismes indépendants.

Véhicules professionnels		Km parcourus	Facteur d'émission	Tonnes de CO ²
2014	Flotte totale	7 373 914	111gCO ₂ /km	819
	Dont véhicules essence	4 885	139gCO ₂ /km	0.7
	Dont véhicules diesel	7 369 029	111gCO ₂ /km	818
2011	Flotte totale	9 605 173	130 gCO ₂ /km	1 249
2011 recalculé*	Flotte totale			1 048

* Recalcul sur la base de l'évolution des m² et du/des facteur(s) d'émission entre 2011 et 2014 (cf. paragraphe10)

La gestion de la flotte automobile est revue régulièrement avec des critères de plus en plus restrictifs (politique de remplacement de la flotte par des véhicules moins émetteurs de CO₂ et réduction de la flotte automobile lorsque les kilomètres parcourus sont faibles, notamment pour les véhicules diesel lorsque nombre de kilomètre est inférieur à 10 000 dans l'année.

3.3 - Emissions directes des procédés hors énergie

Non concerné (décarbonations calcaire,...).

3.4 - Emissions directes fugitives

3.4.1 Identification des principales sources

Ces émissions proviennent de fuites de gaz frigorigènes des installations de climatisation (recharges des systèmes de climatisation).

3.4.2 Mode de calcul et récapitulatif des émissions directes fugitives

En 2011, il n'existait pas d'outil de recensement des émissions directes fugitives sur l'ensemble du parc immobilier.

Pour 2014, le CIC Nord-Ouest n'a pas identifié d'émissions directes fugitives liées aux fuites de gaz frigorigènes.

3.5 - Emissions directes liées à la biomasse

Non concerné.

4. Émissions indirectes liées à la consommation d'électricité, de chaleur ou de vapeur importée

4.1 - Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité

4.1.1 Identification des principales sources

Une distinction est opérée entre les biens immobiliers et les biens mobiliers consommateurs d'électricité.

Les bâtiments :

Le parc immobilier totalise une surface de 114 801 m² dont 305 points de vente (2011 : 109 306 m² dont 308 points de vente).

Les matériels équipant les agences et le siège :

- Globalement, chaque salarié dispose d'un équipement informatique individuel et d'équipements collectifs (chauffage voire climatisation, photocopieur, scanner, imprimante, ...),
- Serveurs et autres matériels informatiques,
- Guichet automatique de banque.

4.1.2 Mode de calcul et récapitulatif des émissions indirectes liées à la consommation d'électricité

En 2011, la consommation a été estimée à partir :

- du montant des factures enregistrées dans la comptabilité relatives à l'électricité
- d'un sondage sur un échantillon de factures pour relever le montant facturé et la consommation facturée ;
- de la détermination d'un prix moyen du kWh facturé (1€ TTC pour 8 kWh). Ce prix a été comparé avec celui issu de tableaux de la base Pégase du Ministère de l'Ecologie

En 2014, la méthode a évolué et la consommation a été déterminée à partir :

- de l'exhaustivité des relevés collectés auprès des fournisseurs à chaque fois que cela a été possible,
- de la saisie des consommations réelles indiquées sur les factures tout au long de l'année dans un outil dédié,
- le cas échéant, d'estimations sur base d'une consommation moyenne du groupe par type de bâtiment.

Les données obtenues ont été comparées aux résultats issus :

- pour les agences, de la conversion du solde des comptes comptables concernés à partir d'un coefficient moyen calculé sur la base des tarifs mensuels 2014 du tableau de la base Pégase indiquant le prix de l'électricité pour un professionnel,
- pour les bâtiments centraux, d'un échantillon de factures.

Electricité	kWh	Facteur d'émission	Tonnes de CO ²
2014	15 278 594	82 gCO ₂ /kWh	1 253
2011	17 771 676	78 gCO ₂ /kWh	1 386
2011 recalculé*			1 531

* Recalcul sur la base de l'évolution des m² et du/des facteur(s) d'émission entre 2011 et 2014 (cf. paragraphe10)

Des dispositions ont été mises en place pour réduire les consommations d'énergie : détecteurs de présence pour l'éclairage, diminution de la puissance et du temps d'éclairage des façades (notamment nocturne depuis le 1^{er} juillet 2013), technologie LED, extinction et redémarrage automatique des postes informatiques du réseau, ajustement des compteurs à la consommation réelle. L'économie annuelle liée à cette dernière mesure est estimée à 21.2 tonnes de CO².

Chaque année, les équipements informatiques (postes informatiques, imprimantes, écrans, ...) évoluent avec, notamment, les projets de renouvellement d'environ 1/5 du parc. Ils sont remplacés par des matériels plus performants et moins consommateurs d'électricité. Le matériel, référencé et validé par Euro Informations, est, depuis 2013, suivi et comparé sur les aspects consommations énergétiques.

4.2 - Emissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur ou froid

Cela concerne essentiellement les sites de Le Corbusier et de Roubaix Lebas qui sont alimentés en chaleur et en énergie frigorifique par des producteurs et distributeurs par réseau.

4.2.1 Identification des principales sources

Pour le CIC Nord Ouest, la seule source est la vapeur d'eau.

4.2.2 Mode de calcul et récapitulatif des émissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur ou froid

Méthode de collecte en 2011 et en 2014 :

Tonnes d'eau retournées (compteur vapeur) ou MWh facturés par immeuble sur l'année.

Les facteurs de conversion retenus sont issus de l'arrêté du 27 octobre 2014, relatif au diagnostic de performance énergétique pour les bâtiments existants proposés à la vente en France métropolitaine, pour 2014 et de la Base Carbone pour 2011. Ils sont différents pour chaque fournisseur. Le taux d'incertitude sur le facteur d'émission est estimé à 30% (source Base Carbone - DPE arrêté du 11 juillet 2013).

Chaleur et froid	kWh	Facteur d'émission	Tonnes de CO ²
2014	648551	variable selon le fournisseur	165
2011	691743		176
2011 recalculé*			185

* Recalcul sur la base de l'évolution des m² et du/des facteur(s) d'émission entre 2011 et 2014 (cf. paragraphe10)

Le même facteur d'émission a été utilisé pour les calculs de 2011 et de 2014.

5 . Autres émissions indirectes

En cohérence avec nos activités de service, nous faisons le choix d'évaluer principalement les autres émissions indirectes liées à nos consommations et sur lesquelles des actions peuvent être entreprises : le papier.

5.1 - Produits et services achetés

Consommation de papier

5.1.1 Identification des principales sources

Il s'agit de la consommation de papier à usage interne et à destination de tiers (Impression documents de communication, relevés clients, etc.)

5.1.2 Mode de calcul et récapitulatif des autres émissions indirectes liées à la consommation de papier

En 2011, les tonnages de papier consommés étaient issus de compteurs des centres de métiers permettant d'isoler la part du CIC Nord Ouest ou de données provenant des fournisseurs externes, à l'exception du papier utilisé par Euro Information Production qui a fourni des informations par centre de production informatique et type de production. Pour certaines productions, l'information n'était disponible qu'au niveau groupe CM-CIC et pour les autres, au niveau total banques du groupe CIC. Deux clés ont donc été appliquées pour déterminer le tonnage au niveau du groupe CIC, puis au niveau du CIC Nord Ouest.

Depuis, des compteurs ont été mis en place par Euro Information Production pour les consommations qui avaient fait l'objet de clé en 2011. Par ailleurs la centrale d'achat de papier du groupe a élargi la gamme de papier consommé en interne. De ce fait, les émissions de CO2 de l'année 2011 ne peuvent servir de référence. Les émissions de CO2 de 2011 ont été corrigées sur la base des tonnes de papier consommées de 2012, proratisées par rapport à l'effectif¹ (à fin 2011 pour la consommation de papier interne, et par rapport au nombre de clients à fin 2011 pour la consommation externe. Par ailleurs, la ventilation entre papier interne et papier externe au niveau de la Centrale Groupe n'est pas toujours fiable, des erreurs de répartition sont possibles entre les 2 postes.

L'évolution reflète ainsi les efforts effectués pour réduire la consommation de papier :

- En interne : généralisation des impressions par défaut en recto-verso, déploiement de la gestion électronique de documents (GED), équipement de certains postes en double écran pour travailler directement sur le document numérisé en interne,
- Au niveau des services proposés aux clients : développement de la banque à distance, promotion des relevés de compte électroniques et autres documents dématérialisés, messagerie sécurisée, recours à la signature électronique.

Consommation de papier	Tonnes de papier	Facteurs d'émissions	Tonnes de CO2
2014	473	0.919t co2/tpapier	435
Dont en interne	71		65
Dont en externe	402		370
2011	391	0.858t co2/tpapier	335
Dont en interne	27		23
Dont en externe	364		312
2011 corrigé	569	0.858t co2/tpapier	488
Dont en interne	108		93
Dont en externe	461		395
2011 recalculé*			542
Dont en interne			98
Dont en externe			444

*Cf. paragraphe 10

¹ Les données sur les effectifs et les clients figurent en page 3 dans le paragraphe 1.3 - Périmètre organisationnel retenu.

5.2 – Autres émissions indirectes liées aux déplacements professionnels

Ces émissions concernent uniquement les déplacements professionnels effectués par nos collaborateurs avec leur véhicule personnel (hors transport en commun)

	Nombre de Km parcourus	facteur d'émission (gCO ² /km)	tonnes de CO
2014	868 054	213	185
2011	857 217	210	180
2011 corrigé*			180

* Recalcul sur la base de l'évolution des effectifs et du(des) facteur(s) d'émission entre 2011 et 2014 (cf. paragraphe 10)

Les tonnes de CO² progressent de 3% ; ceci est dû essentiellement à la hausse du facteur d'émission, l'augmentation du nombre de kilomètres n'étant que de 1%.

6 . Emissions évitées

Compte-tenu des difficultés méthodologiques et des fortes approximations, nous faisons le choix de ne pas les évaluer.

7 . Éléments d'appréciation sur les incertitudes

Le tableau de synthèse ci-dessous reprend les incertitudes estimées pour chacune des lignes.

	Tonne de CO ² 2014	Incertitude FE Base Carbone 2014	Incertitude méthodologique 2014	Tonne de CO ² 2011	Incertitude 2011
Emission directe gaz	600	5%	15%	940	50%
Emission directe fioul	12	5%	15%	50	50%
Emission directe véhicules	819	Se référer au paragraphe 3.2.2	10%	1249	34%
Emission directe climatisation	ND	30%	20%	ND	ND
Emission indirecte électricité	1 253	10%	15%	1 386	50%
Emission indirecte vapeur, chaleur, froid	165	Se référer au paragraphe 4.2.2	5%	176	30%
Autre émission indirecte papier*	435	-	20%	335	50%
Autre émission indirecte déplacements professionnels	185	-	10%	180	10%

* BEGES 2011 avant correction

8 . Motivation pour l'exclusion de sources de GES

Concernant les sources de gaz à effet de serre des scopes 1 et 2 (émissions directes et émissions indirectes associées à l'énergie), le CIC Nord Ouest a fait diligence pour ne pas exclure de sources de GES, et lorsque les informations n'étaient pas suffisantes, a procédé à des estimations (les méthodes d'estimations sont alors précisées dans les rubriques concernées).

9 . Facteurs d'émission utilisés si différents base carbone

Les facteurs d'émission sont extraits de la Base Carbone de l'ADEME à l'exception de ceux concernant :

- les émissions directes des sources mobiles. Le facteur d'émissions retenu est le taux d'émissions théorique de chaque véhicule ;
- les émissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur ou froid. Les facteurs d'émissions retenus sont issus du décret du 27 octobre 2014 qui remplace celui du 11 juillet 2013 dont les données sont présentes dans la Base Carbone.

10 Deuxième bilan - Explication de tout recalcul de l'année de référence

Le recalcul des émissions de l'année de référence 2011 est basé sur l'évolution entre 2011 et 2014 des paramètres indiqués ci-dessous et des facteurs d'émission par type d'émission de GES.

Postes d'émissions	Paramètres retenus
Emissions directes des sources fixes de combustion - Gaz	M ²
Emissions directes des sources fixes de combustion - Fioul	M ²
Emissions directes des sources mobiles à moteur thermique - flotte automobile moteurs gasoil / essence	Effectifs
Emissions directes fugitives - gaz frigorigènes	M ²
Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité	M ²
Emissions directes liées à la consommation de vapeur, chaleur, froid	M ²
Achats de produits ou services - papier à usage interne	Effectifs
Achats de produits ou services - papier à usage externe	Nombre clients

La formule utilisée par poste d'émission est la suivante :

$$t \text{ CO}_2\text{2011 émisées recalculées} = t \text{ CO}_2\text{2011 émisées} \times \frac{\text{paramètre 2014}}{\text{paramètre 2011}} \times \frac{\text{facteur d'émission 2014}}{\text{facteur d'émission 2011}}$$

Les résultats de ces recalculs figurent dans les paragraphes 3 à 5 et dans le tableau récapitulatif paragraphe 11.

11 Plan d'actions

Rappel des objectifs 2011-2014 : l'objectif global de réduction des émissions de gaz à effet de serre était de l'ordre de 3% pour les 3 ans. Il reposait notamment sur :

- L'information des salariés pour développer les éco gestes. (Guide de bonnes pratiques sur : l'utilisation de l'éclairage, la régulation de la température du chauffage et de la climatisation...);
- L'intégration de la problématique énergétique dans la conception de nos nouvelles agences dans le respect des normes en vigueur et lors de la rénovation des agences plus anciennes,
- L'utilisation des systèmes d'éclairage moins consommateurs en énergie et le remplacement progressif des ampoules classiques par des ampoules basse consommation,

Concernant la consommation de papier, l'objectif de réduction était de 10% de papier en moins compte tenu des actions mises en place : promotion de l'envoi de relevés de comptes électroniques et autres documents auprès de nos clients ; promotion du site internet et développement des services disponibles sur ce site ; promotion des échanges par messagerie électronique avec nos clients ; développement de l'usage de la dématérialisation des documents (GED) en interne ; utilisation d'imprimantes recto verso.

Concernant la flotte automobile, une attention devait être portée lors du renouvellement de la flotte automobile pour équiper le parc automobile de véhicules moins polluants.

L'ensemble des objectifs a été atteint (cf. tableau ci-après).

Postes d'émissions	2014	2011	Var 2014/2011 q. collectées en %	2014	2011	Var 2014/2011 tCO2 en %	2011	Var 2014/2011 recalculé	Poids 2014
	quantités collectées			tCO2			tCO2 recalculé		
Emissions directes des sources fixes de combustion - gaz et fioul	2 778 975	4 185 319	-34%	612	990	-38%	979	-37%	18%
Emissions directes des sources mobiles à moteur thermique - flotte automobile moteurs gasoil / essence	7 373 914	9 605 173	-23%	819	1 249	-34%	1 048	-22%	24%
Emissions directes fugitives - gaz frigorigènes	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité	15 278 594	17 771 676	-14%	1 253	1 386	-10%	1 531	-18%	36%
Emissions directes liées à la consommation de vapeur, chaleur, froid	648 551	691 743	-6%	165	176	-6%	185	-11%	5%
Achats de produits ou services - papier à usage interne*	71	108	-34%	65	93	-30%	98	-34%	2%
Achats de produits ou services - papier à usage externe*	402	461	-13%	369	395	-7%	444	-17%	11%
Déplacements professionnels	868 054	857 217	1%	185	180	3%	180	3%	5%
TOTAL				3 468	4 469	-22%	4 465	-22%	100%

* 2011 corrigé

Plan d'actions 2015-2017 :

L'objectif de réduction pour les 3 années à venir est de l'ordre de 5% compte tenu des actions déjà entreprises les années passées. Il s'appuie sur les mesures suivantes :

- Poursuite de l'optimisation des consommations d'énergie dans les bâtiments, basée notamment sur les recommandations issues des audits énergétiques réalisés en 2015 ; la mise en place de l'extinction et du redémarrage des postes informatiques du siège (après ceux des agences),
- Poursuite de la dématérialisation des documents et déploiement de la signature électronique dans les agences pour la signature des contrats par la clientèle,
- Poursuite de l'optimisation des déplacements, avec une charte véhicule privilégiant les véhicules avec bonus écologique et un taux d'émission de CO2 le plus bas.

12 Adresse du site internet

Le document est accessible à l'adresse suivante :

<https://www.cic.fr/cic/fr/banques/le-cic/institutionnel/publications/responsabilite-societale-de-l-entreprise.html>

Contact presse :

Frédéric Monot Tél. : 01 44 01 11 97

Mél. : frederic.monot@cic.fr